

Commune de LABASTIDE-MARNHAC

Département de l'Ariège

046-214601379-20240627-202406002-DE
Reçu le 02/07/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 juin 2024**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Date de la convocation le 17 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de LABASTIDE-MARNHAC s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Daniel JARRY, Maire

Etaient présents : Daniel JARRY – Josiane MIO BERTOLO – Fabrice CLARY – Marie CALMON LAGARRIGUE – Julian GOMEZ – Evelyne CRABOL – Evelyne DESCHAMPS – Jean-Jacques BOUSQUET – Jean-Marc LAVIALE – Sylvie LOUIS – Pierre MASSABEAU – Sylvia BAQUE – Benoît JURASCHEK

Absents : Olivier TAURAND – Liliane RESSEGUIER

Secrétaire de séance : Fabrice CLARY

DELIBERATION N° 2024-06002

Objet : Installation transformateur Poudans

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que dans le cadre de l'amélioration de l'alimentation électrique du secteur Poudans, il est nécessaire entre autre, d'installer un nouveau poste de transformation sur la parcelle cadastrée section E n° 416 appartenant à la commune de Labastide-Marnhac.

La Ste ceTerc, mandatée par ENEDIS, nous demande un accord pour installer ce poste sur cette parcelle.

La conseil à l'unanimité donne son accord pour l'installation de ce poste sur la parcelle appartenant à la commune cadastrée section E n°416, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents et conventions afférent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

LE MAIRE,
Daniel JARRY



Publié le 21/07/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application Informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>